VENTES A L'ENCAN

# Ramsey & Roberts

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Admirable Cottage Simple,

$336 rue Milan, à l'encoignure Howard.

Dans la succession de Mme Mary C. Albert, femme de John B. Hereford.

No 76,466—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A.

PAR RAMSEY & ROBERTS Encanteurs — Bureau No 342 rue Carondelet, JEUDI, le 24 mai 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 17 avril 1906, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et adressé à Cicero A. Ramsey, la propriété ci-après décrite—

Un certain lot de terre et les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, filet No 362 borné par les rues Milan, S. Liberté (autrefois Green) Berlin et Howard (autrefois St George) lequel dit lot est désigné par le No treize (13) sur un plan fait par D. N. Brosnan, député-voyer de ville, le 6e jour de novembre 1891, lequel dit plan est annexé à un acte pardevant F. D. Charbonnet notaire, daté le 6 juin 1895, d'après lequel ledit lot mesurant trente (30) pieds de face à la rue Milan par cent vingt (120) de profondeur et formant l'encoignure des rues Milan et Howard, (autrefois St George).

Etant la même propriété qui fut acquise par le descendant par achat de Mme Mary Suzan Schulz, femme d'Alcide Albert par acte pardevant Rolla A. Tickenor, notaire le 30me jour d'août 1904, enregistré dans le livre des transferts 194, folio 701. Aussi une autre portion de terre contigu au lot No treize (13) étant partie du lot No quatorze (14) d'après ledit plan et mesurant quinze (15) pieds de face à la rue Milan, par une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes égales et parallèles.

Etant la même propriété qui fut acquise par le descendant par achat de Mme Mary Susan Schulz femme d'Alcide Albert, par acte pardevant Charles B. Upton, notaire, le 13me jour de septembre 1899 enregistré dans le livre des transferts 171 folio 416.

Les propriétés ci-dessus devant être vendues ensemble.

Les améliorations consistent d'un cottage simple, entire, avec barrière en fer, hangar etc., connues comme le No municipal 2336 rue Milan.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumant et payant pour les taxes de Ville et d'Etat pour l'année 1906 et payant pour l'acte de vente pardevant Rolla A. Tickenor, notaire, et fournir un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication.

John D. Nix avocat.

22 av—22 29—mai 6 13 20 2

VENTES A L'ENCAN.

# W. R. Metzler.

LA FAMEUSE

## Laiterie Crescent.

Coin des rues Claiborne et Alvar.

JEUDI 3 MAI, à 11 a. m.

30 splendides vaches, 3 chevaux, 1 charette à lait, 1 wagon à fourrage, bidons, seaux, harnais et toutes les installations d'une laiterie.

Conditions—Tout paiement sous $100 comptant, au cesse de ce montant en un crédit de 90 jours sur des billets garantis. La clientèle valant $12 par jour, sera donnée au plus fort acquéreur.

Bans limite

W. R. METZLER Encanteur.

N. B.—Prenez les chars de la rue Rempart et Dauphine.

29 av—29—mai 2 3

# Morgan & Metzler

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Lots de Valeur dans le Troisième District.

Succession de Edward Filleul—No 75,848—*Cour Civile de District*—Division A—Paroisse d'Orléans.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, daté et signé le 2 avril 1906 et adressé à Morgan & Metzler Encanteurs, nous vendrons à l'encherre publique MARDI, le 8 mai, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois certains lots de terre dans le troisième district de cette ville, dans l'filet borné par les rues Elmire, Désiré, Girod, maintenant Villeré, et St Jean Baptiste, maintenant Robertson, désignés par les Nos un, deux et trois sur un plan fait par A. D'Hémécourt, voyer, daté le 13 janvier 1846 et déposé en l'étude de L. Kenez, notaire. Lesdits lots de terre sont contigus et mesurant chacun trente huit pieds de face à la rue Elmire sur cent vingt pieds huit pouces de profondeur.

Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant Robert Légier, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1906 et faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Walter L. Gleason avocat

MORGAN & METZLER

Encanteurs, 331 rue Carondelet.

5 avril—5 8 15 22—mai 6 8

VENTES A L'ENCAN.

# Morgan & Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Propriété désirable sur l'avenue Gentilly.

In re—Succession de Giovanina Barcia, femme de Guiseppe Cardarella

No 77,988—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, daté et signé le 20 avril 1906 et adressé à Wm. J. Morgan, encanteur, nous vendrons à l'enchère publique JEUDI, le 24 mai 1906 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, les propriétés ci-après décrites à savoir—

Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le troisième district de cette ville, dans l'filet No 1731 d'une forme irrégulière, borné par le Chemin Gentilly, les rues Rosière, O'Kelly Clay et Aubry, lesquels lots formant toute la façade sur le Chemin de Gentilly dudit filet sont désignés par les lettres A, B, C et D et mesurant comme suit, à savoir

Le lot A, trente et un pieds deux pouces et cinq lignes (31 2 5) de face au chemin Gentilly vingt sept pieds neuf pouces et quatre lignes (27 9 4) de largeur dans le fond, par cent vingt pieds (120) de profondeur et faisant face à la rue Aubry, et cent trente quatre pieds deux pouces et quatre lignes (134 2 4) de profondeur sur l'entire ligne de côté, le divisant du lot B.

Et les lots B, C et D ayant chacun trente et un pieds deux pouces et cinq lignes (31 2 5) de face au Chemin Gentilly par les profondeurs suivantes à savoir

Le lot B cent trente quatre pieds deux pouces et quatre lignes (134 2 4) sur la ligne du lot A, et cent quarante huit pieds cinq pouces et une ligne (148 5 1) sur la ligne du lot C, et le lot C cent quarante huit pieds cinq pouces et une ligne (148 5 1) sur la ligne du lot B et cent soixante deux pieds sept pouces et cinq lignes (162 7 5) sur la ligne du lot D et le lot D ayant cent soixante deux pieds sept pouces et cinq lignes (162 7 5) sur la ligne du lot C et cent soixante seize pieds dix pouces et deux lignes (176 10 2) sur la ligne de côté opposée vers la rue O'Reilly. Les dits lots ayant chacun une largeur de vingt sept pieds neuf pouces et quatre lignes (27 9 4) dans le fond, étant la même propriété laquelle a été acquise par la dite défunte Giovanina Barcia, femme dudit Guiseppe Cardarella, avec ses propre fond paraphernaux et séparée de Charles Grillot Jr. par acte de vente passé pardevant Wm. J. Formento, notaire le 13 mai 1905, enregistré dans le livre des transferts 201 fol 334.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant et la balance en un et un et deux ans par billets garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 6 0/0 d'intérêt, les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1906, au dessus et en plus du prix de l'adjudication et faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Wm. J. Formento notaire, aux frais des acquéreurs.

MORGAN & METZLER

Encanteurs,

Bureaux, 331 rue Carondelet.

Albert Voorhies avocat.

22 avril—22 29—mai 6 13 20 24

# Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Occasion sans précédent

Pour s'embarquer dans une affaire bien établie. Toute la propriété foncière machine, effets mobiliers, installations, comptes courants, sécurités etc. de la bien connue Boland Geschwind Co. Ltd.

Voyez le plan à la Bourse.

Thomas Killeen vs Boland Geschwind Co. Ltd. No 77,901, Cour Civile de District Division A.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 24 mai 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement signé le 9 avril 1906, par l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir

Ces certaines portions de terre dans l'filet borné par les rues Melpomene, St Thomas, Terpsichore et Chippewa, dans le premier district de cette ville lesquelles Boland Geschwind Co. Ltd ont acquis de Hanhtman et Loeb Co. Ltd, et mesurant comme suit

Cent trois pieds dix pouces et quatre lignes de face à la rue Melpomène, étant la façade entière de l'filet sur ladite rue, entre les rues St Thomas et Chippewa, une profondeur et façade sur la rue St Thomas de cent quatre vingt onze pieds deux pouces et trois lignes, une profondeur et façade sur la rue Chippewa de cent soixante quatorze pieds neuf pouces et mesurant sur une ligne de base au travers de l'filet de cent soixante et onze pieds onze pouces et cinq lignes, ainsi une langue ou portion de terre contigue à la portion de terre ci-dessus décrite, mesurant 12 pieds de face à la rue Chippewa, 52 pieds de face à la rue St Thomas et 197 pieds 8 pouces 2 lignes au travers de l'filet sur le côté vers la rue Terpsichore, le tout d'après deux certains plans d'arpentage faits par Kirkland et Théard, daté le 19 mars et 25 avril 1901 respectivement et annexés à un acte d'achat par Boland Gschwind Co Ltd en ceci après référé, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., sur ladite portion de terre et aussi avec le droit de servitude de voie pardessus et sur la portion restante dudit filet dans le but de maintenir la voie ferrée avec chars comme une voie ferrée avec tourniquet.

Etant la même propriété acquise par Boland Gschwind Co., Ltd par deux actes d'achat pardevant Bernard Titche, notaire, le 28 mars et avril le 25 1901 respectivement, et enregistré dans le livre des transferts 182, folio 326 et 328. La propriété ci-dessus comprenant une immense et magnifique fabrique couvrant les trois cinquième de l'filet et est équipé avec des machines de valeur, de grandes boutiques de travail, immenses entrepots, de grands bureaux, avec un massif système de sureté à deux étages, et la fabrique a toutes les installations nécessaires pour une si grande et si vaste entreprises.

La propriété a des rails avec tourniquet et possède tous les avantages d'une splendide localité pour faire les affaires. Aussi machine, effets mobiliers, attirails, comptes de sécurité, meubles de bureau et installations et tous les articles dont on se sert dans leur genre d'affaires.

La propriété foncière sera offerte séparément des machines et installations. Les machines et installations et propriété mobilière et comptes seront offerts en lots séparés et des enchères seront obtenues la dessus, et alors la propriété exclusive des livres, comptes et sécurités négociables en un lot, ou comme un tout et la propriété sera adjugé pour la plus haute et meilleure enchère et au plus haut et meilleur enchérisseur.

Conditions: Tous les effets mobiliers et propriété personnelle sera vendue pour du comptant et la propriété foncière au termes d'un tiers ou plus comtant, à l'option de l'acquéreur, la balance en un (1) et deux (2) ans. *Le paiement différé devant porter six pour* cent (6 0/0) d'intérêt par ans, et devant être garanti par hypothèque, contenant toutes les clauses usuellement contenuse par hypothèque *que dans la ville de la Nouvelle-Orléans*

L'acte de vente pardevant G. M. Quintero, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 avril—22, 29—mai 6, 13, 20, 24.

# J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pharmacie établie depuis plus de 25 ans. 1301 rue Magasin à l'encoignure de la rue Thalie, il sera vendu à l'enchère publique, sur les lieux

LUNDI, LE 7 MAI 1906, à 11 A. M.

Sous et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire de la succession de Philip P. Schumann, Dossier No 78,892, ledit ordre daté le 26 avril 1906 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, nous offrirons en vente à l'enchère publique en bloc ou s'il n'est pas vendu en bloc, dans ce cas en détail sur les lieux, No 1301 rue Magasin, à l'encoignure de la rue Thalie

Le stock de drogues, articles de toilette, parfumeries, articles de fantaisie, diverses drogues de pharmacies, comptoirs, vitrines, bouteilles, étiquettes, boites de pilules, etc., appartenant à ladite succession.

Conditions—Comptant sur les lieux

J. L. ONORATO

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 318 rue Baronne.

St Clair Adams, avocat.

N. B.—L'acquéreur peut continuer les affaires et obtenir un bail sur la bâtisse.

27 avril—27 29—mai 6 7

VENTES A L'ENCAN.

# J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Veuve Jos Dubuc,

## Résidence Substantielle en Briques et en Bois à deux Etages.

No 1126 avenue Esplanade.

A l'Encan JEUDI, le 24 mai 1906 à midi.

A la *Bourse des Propriétés Foncières* 311 rue Baronne en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B, dans l'affaire intitulée succession de veuve Jos Dubuc, dossier No 79,921, ledit ordre daté le 20 avril 1906, et adressé à Jos L. Onorato, encanteur j'offrirai de vendre à l'enchère publique, JEUDI le 24 mai les propriétés foncières suivantes, à savoir

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'filet No 109, borné par l'avenue Esplanade, les rues Quartier, Rempart et St Claude, et mesurant comme suit, à savoir

1° Une certaine portion de terre, etc., commençant à une distance de cent soixante trois pieds onze pouces et deux lignes (163 11 2) de l'encoignure de l'avenue Esplanade et la rue Rempart ayant cinquante trois pieds trois pouces et trois lignes (53 3 3) de face à l'avenue Esplanade par une profondeur sur l'entire ligne du côté le plus près de la rue St Claude et perpendiculaire à ladite avenue Esplanade, cinquante neuf pieds onze pouces (59 11) de la se retressissant sur une ligne perpendiculaire à la rue St Claude, vingt pieds (20) de là à une deuxième profondeur sur la ligne parallèles avec la rue St Claude vingt quatre pieds (24) de là se largissant sur une ligne perpendiculaire à la rue St Claude, huit pieds (8) de là une troisième profondeur, parallèles avec la rue St Claude de trente neuf pieds onze pouces (39 11) et de là sur une ligne premier du fond perpendiculaire à la rue St Claude soixante seize pieds un pouce et six lignes (76 1 6) de là sur une ligne courant obliquement vers la rue Rempart trois pieds un pouce (3 1) et de là sur une deuxième ligne de fond perpendiculaire à la rue Rempart, trois pieds neuf pouces et deux lignes (3 9 2) et de là sur l'autre ligne de côté sur une ligne parallèle avec la rue Rempart et courant vers l'avenue Esplanade trente huit pieds quatre pouces trois lignes (38 4 3) de là se rétrécissant à un angle droit avec ladite dernière ligne trente quatre pieds onze pouces (34 11) de là à un angle droit sur une ligne courant vers l'avenue Esplanade six pieds (6) de la se rétrécissant à un angle droit deux pieds (2) et de là sur une ligne perpendiculaire à l'avenue Esplanade et courant à ladite rue quatre vingt six pieds (86) au point du commencement, ladite portion de terre étant également distante quatre vingt seize pieds (96) et sept pouces (7) de l'encoignure de l'avenue Esplanade et de la rue St Claude

2° Une certaine portion de terre, etc., dans le même district et filet que les propriétés ci-dessus décrites, désignée par la lettre Z sur un plan par D. E. Seguera, voyer, daté le 20 janvier 1900 annexé à un acte de vente par Mme E. E. Monros à Mme C. Rolling, pardevant Michel V. Delan, notaire, le 22 janvier 1900, laquelle dite portion de terre est désignée par ladite lettre Z est la portion du fond de la portion du lot original No un (1) et mesurant d'après le susdit devis en mesure américaine vingt quatre pieds (24) sur la ligne parallèle avec une distance de cent huit pieds (108) de la dite rue St Claude par une profondeur de douze pieds (12) entre lignes égales et parallèles, et courant des dites lignes vers la rue des Remparts. Les bâtisses et améliorations sur la propriété ci-dessus décrite, étant désigné par le numéro municipal 1126 avenue Esplanade.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance en un an ou en un et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur, représenter par billets portant sept pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale l'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et de transférer la police au porteur des billets. L'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et vente sans estimation et cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente, les acquéreurs assumant de payer en *plus et au-dessus du* prix de l'adjudication les taxes d'Etat et de ville de 1906, et de déposer avec l'encanteur dix pour cent en partie du paiement du prix au moment de l'adjudication; les acquéreurs ne devant avoir droit aux loyers seulement de la date du passage de l'acte de vente. Les actes de vente pardevant F. D. Charbonnet notaire, aux frais de l'acquéreur.

Chas F. Claiborne, avocat

No 727 rue Commune.

# Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Le contenu de la résidence

No 915 RUE ST-LOUIS,

A L'ENCAN,

Jeudi le 3 mai 1906, à 11 heures

A. M., sur les lieux.

Succession de Vve François Daurin.

No 79,010—Cour Civile de District.

Conditions—Comptant.

GEO. ST-PAUL, Encanteur.

137 rue Carondelet.

Phone Main. 2967 R

22 avril—22 29—mai 3

# Robert G. Guerard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DU RECEVEUR.

Par Robert G. Guérard, Encanteur.

"ELYSIUM THEATRE"

Devant être vendu à l'enchère publique sur les lieux MERCREDI, le 16 mai 1906, à midi. Hommes d'affaires entreprenants, gérants de théâtre, club social et organisation ont maintenant l'occasion d'acquérir un théâtre moderne, complètement équipé, construit en 1903. L'intérieur redécoré cette saison, capacité de siège est de 1367, standing room à peu près 1600, moderne, chauffé en hiver, et rafraichi en été par des éventails électriques

Il sera vendu à l'enchère publique par Robert G. Guérard, encanteur, MERCREDI le 16 mai 1906, à midi, sur les lieux et sur la *la scène* dudit "Théâtre Elysium" à l'encoignure de l'avenue des Champs Elysées et de la rue Bourgogne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 10 avril 1906 dans l'affaire de F. A. Capdau et autres vs la "Third District Theatre Co. Ltd", No 78,935 du dossier de ladite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, lesquelles bâtisses et améliorations sont connues comme l'Elysium Theatre situé dans le Troisième District de cette ville dans l'filet borné par les rues Champs Elysées, Bourgogne, François et Rempart, sur lesquels lots formant l'encoignure des rues Champs Elysées et Bourgogne et mesurant vingt (20) pieds de face à la rue des Champs Elysées par cent vingt (120) pieds de profondeur et faisant face à la rue Bourgogne et l'autre mesurant quarante quatre (44) pieds de face à la rue Champs Elysées par cent vingt sept pieds trois pouces et six lignes (127 10 6) de profondeur, entre lignes parallèles

Ensemble avec toutes les installations de scène, décors, chaises, éventails électriques, extincteur d'incendie, moteur électrique, tapis, meubles et tout ce qui est contenu dans ladite bâtisse.

Conditions—Comptant. Les taxes de 1906 devant être assumées par l'acquéreur en plus du prix de l'adjudication, et l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente devant être passé pardevant John Légier, notaire, 10 0/0 de dépôt au moment de l'adjudication

ROBERT G. GUERARD

Encanteur.

W. L. Hughes avocat

R. A. Sautes receveur.

15 avril—15 22 29—mai 6 13 16

VENTES A L'ENCAN.

# J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, sous et vertu d'un ordre de l'Honorable Division B, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 20 avril 1906, dans affaire intitulée succession de John E. Huffman dossier No 78,347, ledit ordre adressé à J. L. Onorato encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, JEUDI, le 24 mai, à midi les ci-après propriétés foncières

1° Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le Sixième district de la Nouvelle-Orléans dans l'filet No 99 borné par les rues Calhoun, Howard, S. Liberté et l'avenue Clay, les dits lots sont désignés par les numéros 11, 12 et 13 sur un plan fait par C. Milo Williams député-voyer de ville, daté le 3 janvier 1898. Le dit lot No 11 formant l'encoignure des rues Calhoun et Howard. Les dits lots sont contigus et ont chacun une façade de 29 11 5 à la rue Calhoun, une largeur chacun de 29 11 6 dans le fond. Le lot No 11 a une profondeur sur la rue Howard de 135 9 2 et une profondeur sur la ligne de côté séparant ledit lot du lot No 12 de 136 6 3 le lot No 12 a une profondeur sur ladite ligne de côté le divisant du lot 11 de 136 6 3 et une profondeur sur la ligne de côté le divisant le lot 12 dudit lot 13 de 137 3 4 le lot No 13 a une profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot 12 de 137 3 et une profondeur sur la ligne la plus près de la rue S. Liberté de 138 0 5.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent connu comme le No 1913 rue Calhoun, consistant en un cottage résidence contenant vestibule de réception, salon, salle à manger, cuisine, office, quatre chambres à coucher, chambre à bain, mansarde; bâtisse à deux étages dans le fond contenant écurie et deux chambres à coucher; allée pour voiture, sau du devoir. La maison est équipée pour le gaz et l'électricité.

2° Trois certains lots de terre dans le même district, dans l'filet No 637, borné par les rues Milan, Marengo, Magnolia et Clara. Lesdits lots sont contigus et sont numérotés 20, 21 et 22 et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot 22 formant l'encoignure des rues Milan et Magnolia. Ensemble avec toutes les améliorations, droits, voies, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

3° Trois certains lots de terre, avec toutes améliorations, droits, voies, servitudes et dépendances y appartenant, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'filet borné par les rues Jéna, Freret, Howard et Cadix désignés par les numéros 4 et 5, mesurant chacun 30 de face à la rue Jéna par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et par le numéro 24 mesurant 30 pieds de face à la Freret par 150 pieds de profondeur entre ligne parallèles, le lot 24 est contigu aux lots 4 et 5 dans le fond. Le lot No 4 commençant à une distance de 90 de l'encoignure des rues Jéna et Freret; le lot No 24 commençant à une distance de 120 de l'encoignure des rues Jéna et Freret.

4° Cinq certains lots de terre dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans, dans l'filet désigné par le numéro 564, borné par les rues Jena, Liberté, Howard et l'avenue Napoléon; les dits lots étant désignés comme les lots No 14 à 18 tout deux inclusivement, contigus l'un à l'autre et mesurant, à savoir le lot No 14 formant l'encoignure des rues Howard et Jena et mesurant 30 de face à la rue Jena par 100 de profondeur, les lots Nos 15 à 18 mesurant chacun 30 de face à la rue Jena par 100 pieds de profondeur.

5° Treize certains lots de terre dans le septième district de cette ville, dans l'filet désigné comme le No 404, borné par les rues Pritchard, Hamilton, Laurel Grove et Apricot, numérotés et mesurant d'après le certificat d'arpentage par C. Uncas Lewis député-voyer de ville, annexé à l'acte pardevant George C. Walshe, notaire, daté le 13 novembre 1903, comme suit. Les lots 1 à 4 tous deux inclusivement; lots 13 à 20 tous deux inclusivement et lot No 23. Lots 1 à 4, tous deux inclusivement *sont contigus et mesurant chacun* 30 pieds de face à la rue Apricot sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds; le lot No 1 formant l'encoignure des *rues Apricot* et Hamilton; les lots 13 à 20 inclusivement sont contigus et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Pritchard sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds; le lot No 13 formant l'encoignure des rues Pritchard et Laurel Grove; le lot 23 mesurant 30 pieds de face à la rue Hamilton sur une profondeur entre lignes parallèles de 115 pieds.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, en un et deux ans, avec 8 0/0 d'intérêt de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement. Les taxes de 1906 devant être assumées par les acquéreurs. Les actes de vente pardevant Charles Schneidan notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat requis devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO

Agent de Propriétés Foncières et Encanteur, Bureau No 318 rue Baronne

22 av—22 29—mai 6 13 20 24

# Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

## LE JOLI COTTAGE SIMPLE DEMEURE

No 2819 rue Banks, entre White et Dupré.

Contenant 4 chambres, avec 2 chambres dans la bâtisse contigue, galerie sur la façade, passage pour *voiture et pelouse sur le côté. Jolies résidences aux alentours* et à proximité des chars de ceinture Tulane et Canal, Eglises, Ecoles et Marchés.

Succession de John Hopper et femme.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division D — No 78,762.

MARDI, le 8 mai 1906, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville juge de la Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans daté et signé le 4 avril 1906, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir

Un certain lot ou portion de terre, avec les bâtisses, etc., dans le Premier District de cette ville, dans l'filet borné par les rues Banks, White, Dupré et Palmyre, mesurant vingt quatre (24) pieds de face à la rue Banks sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent (100) pieds et est pris du côté le plus près de la rue Dupré du lot désigné par le numéro cinq sur un devis annexé à un acte de vente par J. A. Renach et als à Mme S. F. Leroy, passé pardevant J. D. Taylor, notaire, le 4 avril 1905

Les améliorations comprennent le cottage 2819 rue Banks, contenant 4 chambres et citerne, hangar, et deux chambres dans la bâtisse contigue au hangar.

Conditions—Comptant, un dépôt de dix pour cent au moment de la vente, l'acte de vente et les taxes aux frais de l'acquéreur pardevant H. L. Lromis, Jr., notaire.

6 avril—6 8 15 22 29—mai 6 8

# Auguste Huard.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Henry Roussel.

No 78,292—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR AUG. HUARD, Encanteur—Bureau et Bourse 239 rue Bourbon MERCREDI le 16 mai 1906, à midi, il sera vendu pour payer les dettes de la succession, à enchère publique, à la *Bourse d'Encan Indépendante* de Huard No 239 rue Bourbon, en cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté Nouvelle-Orléans le 12 avril 1906, vendu dans l'affaire de la ci-dessus intitulée et numérotée succession et pour son compte les propriétés foncières ci-après décrites, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'filet No 1023, borné par les rues Mandeville, Grant (autrefois Galvez) Célestine (maintenant Johnson) et Marigny, mesurant 32 pieds 3 pouces de face à la rue Mandeville, par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles

Conditions—Un tiers ou plus comptant la balance, s'il y a en un et deux ans, avec 8 pour cent par an d'intérêt et toutes les clauses usuelles de *sécurité l'acquéreur devant assurer* les taxes de 1906 et faire un dépôt comptant de 10 pour cent au *moment* de l'adjudication, et payer pour l'acte de vente pardevant William J. Formento, notaire.

AUG. HUARD.

Encanteur Indépendant.

Albert Voorhies avocat.

15 avril—15 22 29—mai 6 13 16

VENTES A L'ENCAN.

# Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

## VENTE EN PARTAGE.

Emplacement d'affaire et Résidence. 3339-3341 rue Rempart.

A l'encoignure de la rue Désiré

Cottage double 3408-3410 rue St Claude, entre les rues Désiré et Elmire.

Cottage simple 1039 rue Indépendance entre les rues Rempart et St Claude

Deux lots rue Mandeville, entre les rues Derbigny et Roman, filet rue Marigny

Cottage double 1735-1739 rue Mandeville, à l'encoignure de la rue Roman, filet rue Marigny et Espagne

Trois lots à Alger, rue Farragut, entre les rues de Armas et Newton.

161 96/100 acres avec toutes les améliorations qui s'y trouvent près de Covington sur la rivière Bogue-Falaya.

MARDI, le 15 mai 1906, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Charlotte Buttenuth et al vs Mary Buttenuth et als

No 78,732—Cour Civile de District pour la *Paroisse d'Orléans — Division D.*

PAR CARRERE ET KEENEY Ernest A. Carrère, Encanteur, bureau 806 rue Perdido—MARDI, le 15 mai 1906 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 29 mars 1906 et signé le 5 avril 1906, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai de vendre à l'enchère publique les propriétés ci-après décrite à savoir

Premièrement—Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'filet No 360 borné par les rues N. Rempart, St Claude, Piété et Désiré, mesurant trente pieds de face à la rue N. Rempart sur cent six pieds plus ou moins de profondeur et face à la rue Désiré, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent *désignées par les Nos 3339 3341 rue* N. Rempart

Les améliorations comprennent une bâtisse simple en bois à un étage, couverte en ardoises, comprenant magasin, cinq chambres et cour; dans la cour est l'entrepôt, citerne, etc., louée $24 par mois.

Deuxièmement—Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'filet 359 borné par les rues St Claude, Désiré, Elmire et N. Rempart, désigné par le No 15 et mesurant trente pieds de face à la rue St Claude sur cent trente et un pieds et trois pouces de profondeur et *comme* étant à une distance de 60 pieds de l'encoignure des rues St Claude et Désiré, ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, désignées par les Nos 3408-3410 rue St Claude.

Les améliorations comprenant une bâtisse double construite à un étage en bois, contenant trois chambres, deux citernes, hangar etc., de chaque côté, louée pour $16.

Troisièmement—Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'filet No 356, borné par les rues Indépendance, Pauline, N. Rempart et St Claude, lequel lot est désigné par le No 4 sur un plan annexé à un acte de A. Ducatel daté le 22 novembre 1847, et mesurant trente pieds de face à la rue Indépendance par quatre vingt quinze pieds de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent.

Les améliorations comprenant un cottage simple en bois à un étage, connu comme le No 1039 rue Indépendance et contenant trois chambres, cuisine, allée pour voiture, écurie, citerne, grande cour et etc., loué $15 00.

Quatrièmement—Deux certains lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'filet No 775 borné par les rues Mandeville, Roman (autrefois Schdeile) Derbigny (autrefois Prosper) et Marigny, lesquels lots mesurant chacun trente deux pieds de face à rue Mandeville par cent vingt deux pieds six pouces et six lignes de profondeur, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, etc.

Cinquièmement—Une portion de terre située dans le troisième district de cette ville, dans l'filet No 776, borné par les rues Mandeville, Roman, anciennement Schdeile, Derbigny, anciennement Prosper, et Espagne, laquelle portion de terre mesurant soixante pieds de face à la rue Mandeville sur quarante six pieds de profondeur et face à la rue Roman, ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois, contenant deux chambres, cour, etc., de chaque côté, dans la cour est citerne, etc., et louée $9.50 par mois. Les améliorations sont connues comme les Nos 1735-39 rue Mandeville.

Sixièmement—Trois certains lots de terre situés dans le Cinquième District de cette ville, dans le fond de la Station Navale des *Etats Unis*, du s'filet borné par les rues Newton, Farragut et De Armas, et la ligne de la propriété autrefois de Gustave Kohn, lesquels lots sont désignés par les Nos 21, 22 et 23 du bloc 1, sur un plan annexé à un acte de C. G. Rehentisch, notaire, daté le 29 juillet 1904 et mesurant chacun 25 pieds de face à la rue Farragut, la même largeur dans le fond sur la ligne de la propriété, autrefois de Gustave Kohn, et 118 pieds de profondeur le lot 23 commençant à une distance de cinquante pieds de l'encoignure des rues De Armas et Farragut.

Septièmement—Une certaine portion de terre située dans la paroisse de St Tammany, étant le quart sud ouest du quart sud ouest de la section six (6) comté six (6) sud de la rangée onze (11) est, contenant quarante (40) acres, et la moitié sud du quart sud-est de la section un, comté six (6) sud de la rangée dix (10) est, contenant 81 12/100 acres, et le quart nord est du quart sud-est de la section un (1) comté six (6), sud de la rangée dix (10) est contenant 40 84/100 acres, acheté de H. J. Smith, par acte de W. R. Warrer recorder pour St Tammany, daté le 14 oct. 1895, Reg. C. Bk. R. p. 218

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance en un ou un et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur, représenté par des billets portant sept pour cent d'intérêt par an de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement, garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale l'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et de transférer la police au porteur des billets, l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et vente sans estimation et cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente, les acquéreurs assumant de payer en *plus et au-dessus du* prix de l'adjudication les taxes d'Etat et de ville de 1906, et de déposer avec l'encanteur dix pour cent en partie du paiement du prix au moment de l'adjudication; les acquéreurs ne devant avoir droit aux loyers seulement de la date du passage de l'acte de vente. Les actes de vente pardevant F. D. Charbonnet notaire, aux frais de l'acquéreur.

Chas F. Claiborne, avocat

No 727 rue Commune.

# Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE RECEVEUR

2 Splendides Lots

A